

c a h i e r s
d ' h i s t o i r e
d e l a v i g n e
e t d u v i n

LA VIGNE ET LES HOMMES
EN BOURGOGNE ET ALENTOUR
L'HISTOIRE DE LA MISE
EN VALEUR DE TERRITOIRES



Numéro 7

*Actes des deuxièmes rencontres « Aujourd'hui, l'histoire des bourgognes »
Beaune, 14 avril 2007*

CENTRE D'HISTOIRE DE LA VIGNE ET DU VIN
2007

Bordeaux - Bourgogne, deux logiques territoriales différentes ?

Jean-Claude HINNEWINKEL

En comparant deux des vignobles les plus prestigieux de notre pays, cette communication a pour objectif de déceler les logiques spatiales qui ont présidé à leur construction. Pour y parvenir nous proposons de regarder comment le terroir, le territoire et l'image du vin ont été et sont mobilisés dans l'organisation des espaces viticoles et dans les représentations véhiculées par la communication.

Dans un premier temps l'analyse met en avant l'existence de deux réalités assez différentes. En Bordelais comme souvent dans les autres vignobles français, les appellations ont été prioritairement générées par les organisations de producteurs sur la base de leur territoire d'intervention et constituent de véritables « terroirs » sociaux. En Bourgogne les appellations reposent sur « le terroir » dans son acception la plus restrictive, l'agro-terroir¹, et ce souvent à l'instar du négoce.

Cette structuration de l'espace viticole découle de deux représentations assez différentes du vin. Le bordeaux est avant tout un vin de château, soit un terroir social individuel. Le bourgogne est par contre un vin de terroir agronomique, du moins pour les vins les plus prestigieux.

Ce constat d'ensemble, peut-être à l'origine de « *passions rivales* »² est surtout révélateur de l'existence de systèmes viti-vinicoles très différents

¹Agro-terroir correspond au sens généralement donné au mot terroir par une partie de la filière viti-vinicole, ce que nous jugeons trop restrictif. L'agro-terroir ou terroir agronomique est organisé sur un sol, une pente, un microclimat par les savoir-faire construits au fil du temps pour le mettre en valeur.

² PITTE (Jean-Robert), *Bordeaux: Bourgogne, Les passions rivales*, Paris, Hachette Littératures, 2005, 252 p.

qui soulignent la complexité du vignoble français et rendent évidente la nécessité d'une gestion décentralisée des appellations : dans le cadre d'une politique publique désormais européenne – et peut-être demain mondiale ! –, la gouvernance locale des terroirs est plus que jamais incontournable.

I. Deux réalités assez différentes...

La comparaison entre les vignobles bordelais et bourguignons met rapidement en exergue des conceptions de l'organisation de l'espace viticole, propres à chacun des deux ensembles.

En Bordelais, comme dans beaucoup d'autres vignobles français, les appellations ont été principalement générées par les organisations de producteurs sur la base de leur territoire d'intervention et constituent de véritables « terroirs » sociaux. Le fondement principal de cet état est sans doute à rechercher dans l'organisation traditionnelle des terroirs autour de sièges d'exploitation isolés ou regroupés en hameaux³. L'essentiel des terres viticoles est alors regroupé à proximité de l'exploitation, sur des sols souvent assez variés.

En Bourgogne les appellations reposent sur « le terroir » dans son acception la plus restrictive, l'agro-terroir. L'organisation de l'espace y est assez différente avec un habitat généralement groupé en gros villages, au pied du versant, celui-ci étant, pour des raisons climatiques, réservé aux vignes. Il s'ensuit une certaine dispersion des parcelles sur les différents sites viticoles, parfois sur plusieurs communes.

A la concentration des vignes d'un propriétaire autour de son exploitation en Bordelais s'oppose, en Bourgogne, la dispersion des parcelles autour du village. Aussi quand, au milieu du XIX^e siècle, le négoce bordelais affirmait la structuration interne du vignoble sous la forme d'une hiérarchie de châteaux (classement de 1855 encore en vigueur), la Bourgogne bâtissait la sienne sur les « climats » (hiérarchie de Jules Lavalley). Derrière ces deux conceptions du classement des vins se cachent deux réalités que confirment largement les statistiques contemporaines.

³ HINNEWINKEL (Jean-Claude), « Terroirs et organisation spatiale aux XIX^e et XX^e siècles. Une commune viticole des Premières Côtes de Bordeaux : Donzac », in *Terroirs et appellations, les coteaux du Bordelais, Recherches Rurales*, n°1, 1997, pp. 67-100.

1. Premiers constats...

Bordeaux	Bourgogne
Département de la Gironde = 10 000 km ²	Région Bourgogne = 31 500 km ²
122 800 ha	26 800 ha
25% AOC françaises	6% AOC françaises
52 appellations	100 appellations
10 000 viticulteurs	4 800 viticulteurs
47 caves, 47% des viti.	17 caves, 35% des viti.
= 23% des vol. AOC	= 25% des vol. AOC
89 % de rouges	73% de blancs
300 maisons de négoce	112 maisons de négoce
30% à export	52% à export

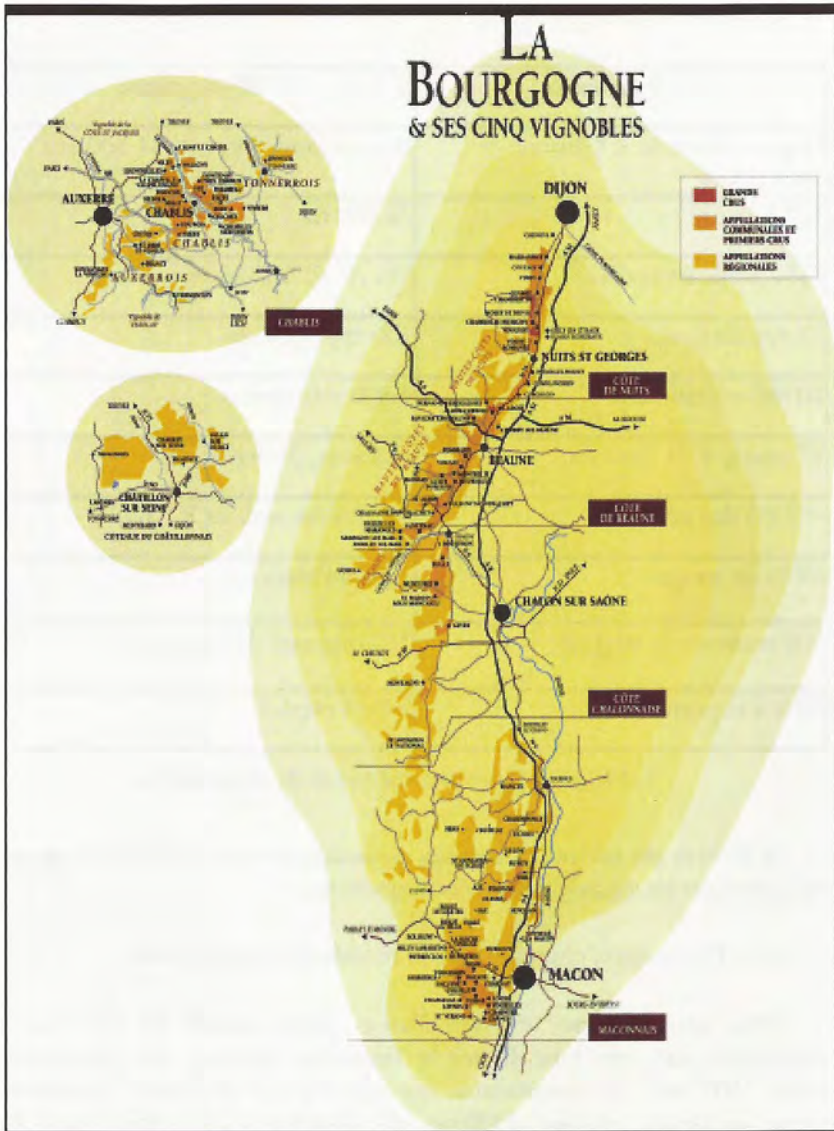
Tableau 1 - Quelques éléments de comparaison

La lecture du tableau 1 conduit à souligner deux des caractères qui différencient les vignobles que nous étudions.

a) La Bourgogne, championne du monde des appellations

Avec en moyenne une appellation pour moins de 300 ha, la Bourgogne est, très loin devant le Bordelais (environ une appellation pour 2300 ha), la championne des appellations d'origine contrôlées. Cette moyenne masque d'ailleurs de profondes disparités entre les appellations collant à un « climat » et les régionales mais aussi des communales comme Mâcon. Les appellations « Grands Crus » des Côtes de Nuits, des Côtes de Beaune et de Chablis couvrent 555 ha, les appellations communales du Bourgogne, 13 614 ha et les appellations régionales 12 497 ha⁴.

⁴ Agreste Bourgogne, n°43, février 2002.



Carte 1 - La Bourgogne, un vignoble en archipel
Source : BIVB

b) Le Bordelais, champion du monde des châteaux

Avec approximativement un château par viticulteur, le Bordelais, inventeur du concept de château viticole est, malgré une carte complexe

d'appellations souvent superposées, le champion des châteaux, certains propriétaires n'hésitant pas à cumuler plusieurs noms de châteaux pour commercialiser des catégories de vins différents. Pourtant près d'un viticulteur sur deux est adhérent d'une cave coopérative... Il est vrai que nombreux sont les apporteurs partiels et que de nombreuses caves proposent des vinifications particulières qui peuvent de ce fait bénéficier du « label » château.

Quelles sont les raisons de ces différences ?

2. Des histoires décalées !

Ce premier constat d'ensemble est le résultat d'une construction historique qui a pris dans chaque bassin de production un tour particulier, principalement à partir du début du XX^e siècle avec la mise en place progressive des AOC. Sans revenir par le menu sur les histoires respectives des deux vignobles⁵, il est possible de les synthétiser en soulignant leurs deux évolutions opposées.

a) Bordeaux ou la contraction d'un bassin de production

L'histoire du vignoble bordelais dans les premières années du XX^e siècle est celle de la victoire de viticulteurs girondins malthusiens contre des négociants favorables à une appellation « bordeaux » couvrant un vaste bassin garonnais⁶. Celui-ci correspondait au vaste bassin d'approvisionnement des négociants bordelais qui complétaient la production girondine par celle des actuels vignobles de Dordogne et du Lot-et-Garonne mais aussi de Cahors, Gaillac et même au-delà puisque certains vins dits « *médecins* »⁷ venaient de la Vallée du Rhône ou d'Espagne. Au début du XX^e siècle, les volumes de vins partant des chais bordelais sous la marque « bordeaux » représentaient souvent deux fois la production du département. Aussi, en cette période de crise, les producteurs girondins, soutenus par leurs élus très influents dans les instances locales, obtinrent la rétractation du bassin d'approvisionnement « bordeaux » aux seuls vignobles du département. C'était la victoire de la délimitation administrative sur les « usages ».

⁵ JACQUET (Olivier), *Les syndicats viticoles en Bourgogne de 1884 à la mise en place des AOC*, thèse d'histoire contemporaine soutenue à l'université de Bourgogne, Dijon, 2005, 2 vol. ; ROUDIÉ (Philippe), *Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980)*, Paris, CNRS, 1988, 486 p.

⁶ HINNEWINKEL (Jean-Claude), *Les terroirs viticoles : origines et devenir*, Bordeaux, Editions Féret, 2004, 228 p. ; ROUDIÉ (Philippe), *op. cit.* note 5.

⁷ Il s'agissait, certaines années, de remonter les vins locaux un peu légers par suite de mauvaises conditions climatiques.

b) Bourgogne ou l'élargissement d'un bassin de production

A l'opposé, la mise en place de l'appellation « bourgogne » est la victoire des régions périphériques contre le cœur viticole que constitue la Côte, beaunoise comme nuitonne. Le jugement du 29 avril 1930, en ouvrant le périmètre de l'appellation bourgogne non seulement à la Côte-d'Or (ce que réclamait le Syndicat général de défense des producteurs de grands vins fins de la Côte-d'Or) mais aussi, suivant en cela la Confédération générale des associations viticoles de la Bourgogne, à l'Yonne, à la Saône-et-Loire et à l'arrondissement de Villefranche dans le Rhône, consacrait la victoire d'une vision « historique » de la Bourgogne⁸.

Il s'ensuit deux géographies contrastées consécutives de cette mise en place des AOC dans l'Entre-deux-guerres.



Figure 1 - Invitation à la découverte

Source : www.vins-bourgogne.fr



Figure 2 - Invitation à la découverte

Source : www.burgundy-wines.fr

⁸ JACQUET (Olivier), *op. cit.* note 5, pp. 479 et suivantes.

3. Des géographies singulières !

C'est pour le moins ce que souligne la communication des deux interprofessions et des organismes touristiques dans les deux régions.

a) Les cinq vignobles bourguignons

La carte 1 extraite du site du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne est particulièrement expressive et suffit à promouvoir l'image d'un vignoble en archipel, les cinq vignobles étant réunis au sein d'une circonscription administrative qui transcende les réalités viti-vinicoles.

C'est d'ailleurs cette multiplicité des visages, cette multitude des terroirs que met en exergue la communication institutionnelle comme touristique en mettant l'accent sur des vins multiples, des vignobles aux paysages variés (figures 1 et 2)...

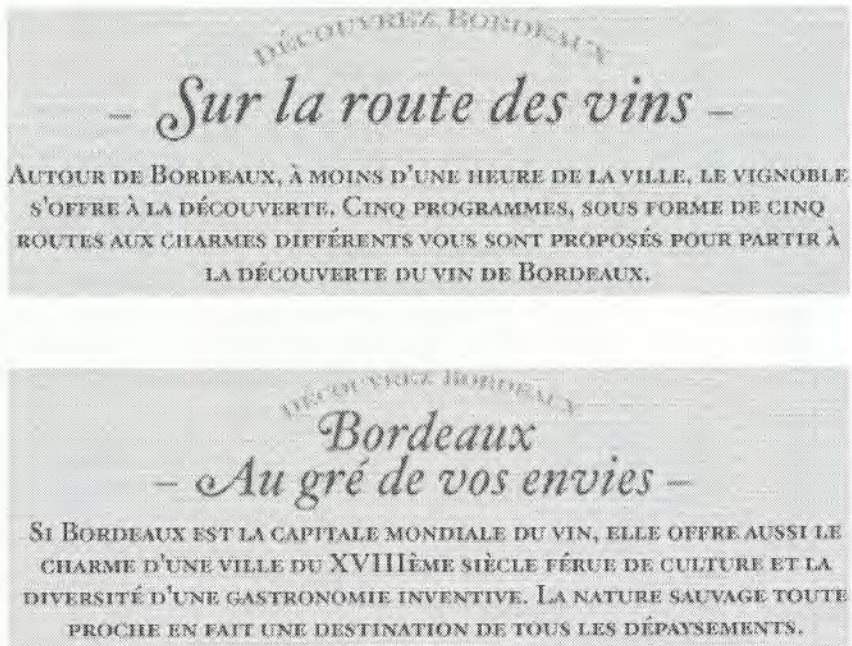


Figure 3 - Invitations à la découverte

Source www.vins-bordeaux.fr



Carte 2 - Bordeaux, un vignoble de terroirs

b) Le vignoble bordelais : un territoire autour de la « place » de Bordeaux

Presque à l'opposé, la communication institutionnelle bordelaise insiste sur l'unité du vignoble. Alors que longtemps la carte proposée fut une carte mettant en valeur la diversité des appellations (carte 2), celle

qui illustre aujourd'hui le site (carte 3) gomme largement les terroirs pour les réduire au rang de nuances au sein d'un espace viticole bien regroupé autour de la métropole bordelaise mais aussi du siège des bordeaux et bordeaux supérieurs à Beychac-et-Caillau. Dans la période de crise que connaît la viticulture, l'heure est au rassemblement des forces pour une communication plus efficace face aux grandes entreprises anglo-saxonnes.



Carte 3 - Bordeaux, un terroir autour de sa métropole

Cette vision unitaire d'un vignoble organisé autour d'un centre est largement confirmée dans la communication touristique qui reprend les slogans institutionnels (figure 3).

Ces lectures correspondent à deux histoires sociales différentes.

4. Deux organisations de l'espace viticole

- a) En Bordelais, des appellations générées par les organisations de producteurs et combattues par le négoce

Appellations régionales bordelaises comme appellations communales, les appellations bordelaises sont essentiellement le résultat du combat des associations de producteurs qui, à partir de 1884 et de la reconnaissance des syndicats, se structurèrent peu à peu en Syndicat de défense de l'appellation pour lutter contre les fraudes (sous-entendu du négoce principalement) puis, à partir de la loi de 1919, pour faire reconnaître par la justice les limites de leur appellation. Petit à petit, entre les deux guerres, les différentes décisions judiciaires établirent la carte des appellations bordelaises actuelles (carte 2).

- b) En Bourgogne, des appellations reposant sur « le terroir » et soutenues par le négoce

Dans la Côte bourguignonne, plus que le fruit de la lutte des propriétaires, les appellations de 1936 apparaissent comme la traduction de la carte géo-pédologique et non comme le fruit de luttes sociales. Certes les organisations de producteurs durent se battre contre les négociants pour mettre fin au principe des « équivalences »⁹ mais en deçà des limites communales, les délimitations sont celles des climats et le négoce, souvent propriétaire, s'est très tôt associé à cette logique. Il s'ensuit une explosion des appellations et des marques de propriétaires dans un cas contre un foisonnement moindre de marque-château dans l'autre.

Pour chaque producteur, on pourrait résumer la comparaison par la formule : un bordelais – des bourgognes, en correspondance avec des représentations du vin différentes.

II. Deux représentations du vin

Cette structuration de l'espace viticole découle de deux représentations assez différentes du vin. Le bordelais est avant tout un vin de château, soit un terroir social individuel. Le bourgogne est par contre un vin de terroir agronomique au sens le plus strict, du moins pour les vins les plus prestigieux.

⁹ JACQUET (Olivier), *op. cit.* note 5, pp. 579 et suivantes.

1. Le bourgogne, un vin de terroir

a) Un vin, un « climat », un terroir



Figure 4 - Etiquette bourgognonne : un vin issu d'un « climat »

b) Un viticulteur, des terroirs



Figure 5 - Chaque producteur propose autant de « marque » que de parcelles possédées dans des climats différents.

c) Une maison de négoce, des terroirs



Figure 6 - De même chaque négociant propose une riche gamme de « climat » sous sa propre marque de négoce.

Fruit d'un seul cépage le plus souvent, le bourgogne est issu d'une parcelle appartenant à un climat bien défini : le bourgogne est l'image même du vin de terroir.

La situation est assez différente en Bordelais.

2. Le bordelais, un vin de château

a) Un vin, un château

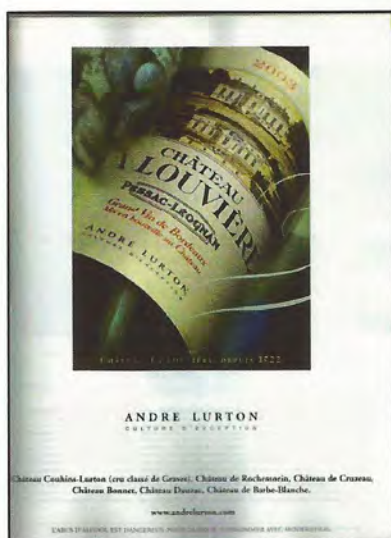


Figure 7 (à gauche)
Etiquette bordelaise, un vin issu
d'un château

Figure 8 (à droite)
*Le propriétaire décline sa marque à
travers plusieurs types de vins,
blanc, sec ou liquoreux, rouge, rosé,
second vin...*



b) Le bordeaux, un vin d'assemblage

prestige des terroirs

Extrait Primeurs 2005, PRIX HT - DÉPART

<u>Saint-Estèphe</u>	Château Angelus	176,00 €
	Château Pavie Macquin	57,00 €
	Château Soutard	20,00 €
	Château Troplong Mondot	Nous consulter
	Le Petit Cheval	88,00 €
<u>Saint-Julien</u>	Château de Valandraud	215,00 €
	Château Mille Roses	9,90 €
<u>Saint-Médoc</u>	Château Sociando Mallet	30,00 €
	Château Giscours	38,70 €
<u>Margaux</u>	Château Labégorce Zede	18,00 €
	Château Lascombes	52,50 €
	Château Grand-Puy-Lacoste	50,00 €
<u>Pauillac</u>	Château Mouton Rothschild	385,00 €
	Château Les Carmes Haut Brion	41,00 €
<u>Pessac-Léognan</u>	Château Haut Brion	400,00 €
	Château Latour-Martillac	17,20 €
	Château Haut Marbuzet	29,50 €
<u>Saint-Estèphe</u>	Château Montrose	76,00 €
	Château Ducru Beaucaillou	124,00 €

Tarifs complets vins livrables et primeurs sur demande, veuillez nous consulter.

POUR NOUS CONTACTER
 110, route de Saint-Julien - BP 1007 - 33071 BORDEAUX cedex - FRANCE
 Tél. (33) 05 57 55 39 64 - Fax (33) 05 57 55 39 69
 e-mail : prestige@terroirs@chassagnoux.com

L'ADRESSE D'ACHAT DES CÉPAGES POUR LA CRUVE À CONSULTER AVEC PRÉCAUTION

Figure 9

Le terroir est ici davantage perçu comme l'espace de l'appellation, soit comme le territoire de l'organisation des producteurs, et le vin est le résultat de l'assemblage de moûts issus de plusieurs cépages provenant de plusieurs sols viticoles variés situés dans l'aire de l'appellation.

Cette situation, héritée de l'histoire, consacre le bordeaux en tant que « cru », avant tout le résultat du choix d'un viticulteur en adéquation avec les terroirs dont il dispose : c'est un vin de terroir « sociétal », à toutes les échelles géographiques, du château à l'ensemble du Bordelais, en passant par les aires d'appellations communales.

c) Et si c'était cela le terroir ?

Le « terroir » n'est-il pas davantage l'espace de production d'une communauté plus qu'une seule composante agronomique ? N'est-il pas surtout espace de projet, tout à la fois espace naturel, espace juridique, espace social, espace culturel, espace patrimonial et bien sûr espace économique soit un espace global, un espace géographique ?

Ce qui nous conduit à parler de système complexe viti-vinicole.

III. Deux marques, une même complexité

Derrière la lecture traditionnelle, « académique » mais aussi superficielle de deux des plus emblématiques vignobles français, celle qui est à l'origine des « passions rivales », il en est une autre, plus complète sinon plus complexe qui ne se contente pas de reprendre les slogans et les images publicitaires mais prend en compte toutes les facettes de ces deux grands systèmes viti-vinicoles.

Plus détaillée, ne se laissant pas aveugler par les produits emblématiques, cette seconde lecture permet de remettre en cause l'unanimité du climat en Bourgogne comme celui du château en Bordelais.

1. Les bordeaux ne sont pas réductibles aux vins de châteaux du Médoc.

Le vin de bordeaux est aussi (et surtout !) un vin de négociant. Jusqu'au début du XX^e siècle, le bordeaux est un vin de marque¹⁰. Aujourd'hui encore 60% du bordeaux sont commercialisés par le négoce.

Provenant pour un quart de caves coopératives, mais aussi vin de caves particulières, de grosses wineries qui n'ont pas grand-chose à envier aux anglo-saxonnes, telle celle récemment ouverte à Arsac en plein Médoc, ou encore vin de négociant, le bordeaux est le produit d'un vignoble complexe où à peu près toutes les formes de production de vins d'AOC sont présentes. Il ne manquait que les vins de pays, lacune que la création récente du Vin de Pays de l'Atlantique vient de combler. Comme tous les grands vignobles, par la taille comme par la renommée, le vignoble bordelais est un système viti-vinicole complexe¹¹.

¹⁰ REJALOT (Michel), « Une appellation d'origine incontrôlée : la marque Bordeaux au début du XX^e siècle », in *Images des vins en Aquitaine, d'hier à aujourd'hui*, dir. Jean-Claude Hinnewinkel, à paraître.

¹¹ HINNEWINKEL (Jean-Claude), « L'avenir du terroir : gérer de la complexité par la gouvernance locale », communication présentée au colloque international « Terroirs », Aix, mai 2007, à paraître.



Figure 10 - Affiche publicitaire d'un négociant bordelais. Certes celui-ci, comme son homologue bourguignon, navigue entre marque commerciale et marque privée, le « château » remplaçant le climat.

Le même constat peut être fait pour le concurrent bourguignon.

2. Les bourgognes ne sont pas réductibles aux « climats » de la Côte.

Comme le rappelle cet encart publicitaire (figure 11), le bourgogne, c'est aussi un vin régional, parfois issu de deux cépages et presque toujours de sols et donc de climats différents. Il faut alors faire appel, comme en Bordelais d'ailleurs, à la diversité des sols, à la construction territoriale pour qualifier les appellations.

On oublie souvent que plus du tiers des viticulteurs bourguignons sont des adhérents de caves coopératives et vinifient, eux aussi, le quart de la production de vins de Bourgogne (tableau 1). Au nombre de 17, les coopératives ou groupement de producteurs (14 en Saône-et-Loire, 1 en Côte-d'Or et 2 dans l'Yonne), contrôlent environ 25 % de la production. Le bourgogne c'est aussi le produit de 112 maisons de négoce (9 dans l'Yonne, 53 en Côte-d'Or, 25 en Saône-et-Loire et 25 en Beaujolais) qui

Beaujolais) qui certes possèdent et commercialisent des vins de « climat » mais aussi des vins régionaux qui constituent les gros volumes.

Le vignoble bourguignon, lui aussi grand vignoble par la taille comme par la renommée, est un système viti-vinicole complexe.

AMERIQUE LATINE | KM 8426 |

En vigneron courageux, Diego cherche depuis des années d'où peut bien venir le caractère aérien des vins de Mâcon. Peut-être de Mâcon, Diego.

Les vigneron de Bourgogne expliqueront à Diego que l'appellation Mâcon doit son caractère aérien à la diversité des sols argilo-calcaires de la région. Sur ce territoire unique, les hommes ont su donner à l'illustre Chardonnay différentes personnalités que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Cette alliance de la nature et du travail de l'homme a fait naître de nombreuses autres appellations comme Pouilly-Fuissé, Saint-Véran, Volcans... aux qualités bien affirmées. Et cette grande richesse fait l'âme des vins de Bourgogne. D'accord, Diego ?

MÂCON

B

BOURGOGNES
L'âme des vins de la Terre

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION.

Figure 11 - Publicité pour les vins du Mâconnais

* *
*

Bordeaux, Bourgogne sont donc les marques territorialisées de systèmes complexes viti-vinicoles. Comme dans tout système, les différentes composantes sont interdépendantes et les difficultés de l'une rejaillissent inéluctablement sur l'autre.

Le constat consécutif à cet exercice de comparaison entre les deux grands ensembles viti-vinicoles français est surtout révélateur de l'existence de systèmes viti-vinicoles très différents qui soulignent la complexité du système vignoble français englobant. Elle rend évidente la nécessité d'une gestion décentralisée des appellations : dans le cadre d'une politique publique désormais européenne (et peut-être demain mondiale !), **la gouvernance locale des terroirs** est plus que jamais incontournable.

La gestion des « grands » vignobles doit donc prendre totalement en compte la délicate gestion de cette complexité et, tout particulièrement, la gestion des vignobles français (européens !) doit prendre en compte la très grande diversité des situations locales. Face à la crise économique de ce début de troisième millénaire comme face aux prédictions de changement climatique, dans le cadre d'une nécessaire prospective, il n'y a **pas de solution universelle**. Chaque vignoble doit s'appuyer sur la capacité de chaque système viti-vinicole régional à générer ses propres possibilités de résilience...

C'est donc la question de la « gouvernance locale » face à une gestion centralisée à Paris et / ou à Bruxelles qui est alors posée. La réforme en cours va-t-elle dans la bonne direction ? Certains acteurs en doute et crient à l'OPA du pouvoir central sur la filière¹². Il s'agirait de faire rentrer dans le cadre du fonctionnement des autres filières agroalimentaires une filière qui jusque là était largement autogérée par les professionnels. Ce serait un dangereux retour en arrière qui menacerait ce qui fait la valeur de concept de terroir comme outil de gestion original et moderne de gestion de l'espace rural, comme modèle d'avenir pour l'agriculture mondiale. Par-delà des logiques spatiales fondatrices, la nécessaire gouvernance locale des terroirs est une logique territoriale, déjà ancienne, qui est, aujourd'hui, devenue impérieuse pour l'avenir des deux vignobles¹³.

Jean-Claude HINNEWINKEL
professeur de Géographie
ISVV /ADES/CERVIN
Université Bordeaux 3

¹² FEREDJ (Roland), *O.P.A. sur la viticulture, Entre fatalité et espoir*, Bordeaux, Editions Féret, 2007, 96 p.

¹³ *Faire vivre les terroirs*, Actes du colloque international organisé à Bordeaux en 2005, dir. Jean-Claude Hinnewinkel, à paraître aux Presses universitaires de Bordeaux.